ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais médicaux

Question écrite n° 118889

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le déremboursement des pansements sous forme de sets. De nombreux syndicats d'infirmiers et d'infirmières mettent en cause ce déremboursement qui attaque, selon eux, la sécurité des soins. En effet, les sets de pansements constituent un progrès significatif dans l'amélioration de la qualité des soins, et notamment de soins à domicile, en apportant une réponse fiable à la problématique de stérilisation. Alors que la population vieillit et que l'on est confronté à une désertification médicale dans les zones rurales, dérembourser les sets de pansements ne renverrait-ils pas les infirmiers libéraux vers des tâches de décontamination, lavage et stérilisation de matériel réutilisable, pouvant entraîner des difficultés en matière de stérilisation mais également une perte de temps pour ces professionnels de santé ? Il conviendrait d'apporter des éléments de réponse face à l'inquiétude des infirmiers libéraux quant à cette proposition de déremboursement des dispositifs pour pansements sous forme de sets.

Données clés

Auteur : Mme Valérie Boyer
Circonscription : Bouches-du-Rhône (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 118889
Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations
Ministère interrogé : Santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10491
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)